

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MAI 2011**

Délibération
n° 2011.05. 65.B

ZI N°3 - L'Isle
d'Espagnac : transfert
du bail commercial de
la société Charente
Enrobés au profit de
la société Enrobés du
Sud-Ouest

LE VINGT SIX MAI DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Saint-Yrieix sur Charente - 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mai 2011**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2011

**DELIBERATION
N° 2011.05. 65.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**ZI N°3 - L'ISLE D'ESPAGNAC : TRANSFERT DU BAIL COMMERCIAL DE LA SOCIETE
CHARENTE ENROBES AU PROFIT DE LA SOCIETE ENROBES DU SUD-OUEST**

Par jugement du 31 mars 2011, le Tribunal de Commerce d'Angoulême a arrêté la cession de l'entreprise CHARENTE ENROBES au profit de la société ENROBES DU SUD OUEST, représentée par M. Laurent BAHOUAGNE – 182 Le Dehes – 33930 VENDAYS.

L'Eurl CHARENTE ENROBES était titulaire depuis le 19 mars 1999 d'un bail à usage commercial pour des parcelles, propriétés du GrandAngoulême, situées sur la ZI n°3, lieu-dit Brebonzat, à L'Isle d'Espagnac.

La surface totale des parcelles représente 13 456 m² et le loyer annuel s'élevait à 10 818,55 € HT.

Ce bail a été renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 9 juin 2008.

Le jugement a par ailleurs fixé la date d'entrée en jouissance de la société ENROBES DU SUD OUEST au 1^{er} avril 2011.

Par courrier du 12 avril 2011, les mandataires judiciaires (SCP LAUREAU-JEANNEROT) invitent le GrandAngoulême à se rapprocher de la société ENROBES DU SUD-OUEST afin de conclure un avenant de transfert ou résilier le contrat.

Je vous propose donc :

D'APPROUVER l'avenant n°1 relatif au transfert du bail commercial de l'entreprise CHARENTE ENROBES au profit de la société ENROBES DU SUD OUEST à compter du 1^{er} avril 2011, les autres conditions du bail restant inchangées.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer l'avenant à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

31 mai 2011

Affiché le :

31 mai 2011